

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : mardi 10 février 2026 à 20h00 salle de conseil municipal

Présents : Mmes Delaune, Guillois Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet

Absente : Mme Brault

Secrétaire : Mr Leroy-Battu

Assistaient également à la séance Mrs Désiré, Léon et Oizon

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 13 janvier 2026
- Etude de demande droit de préemption
- Délibération participation à initiative Brenne 2026
- Délibération achat d'un broyeur d'accotement
- Travaux bâtiment 15 rue Roland Meignien ; avenant plus-value Lot N° 7 Couvertures ardoise travaux complémentaire et moins-value lot N°3 Gros œuvre.
- Aménagement bâtiment stade de football
- Etude musée délibération sur offre retenue et subvention du PNR aux frais de cette étude
- Questions diverses

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Christophe Leroy-Battu est désigné secrétaire de séance.

Le maire demande de rajouter à l'ordre du jour le vote du montant de la redevance due par EDF au titre d'occupation de domaine public ; il obtient l'accord du conseil municipal.

Il propose ensuite de donner la parole à Madame Océane Rey, représentant le Parc naturel régional de la Brenne, pour qu'elle expose aux élus l'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation de bureaux d'études pour l'aménagement du site des 3 musées de Prissac.

2. ETUDE MUSEE : PRESENTATION DES OFFRES ET SUBVENTION DU PNR AUX FRAIS DE CETTE ETUDE

Mme Océane Rey rappelle le contexte qui a conduit à la consultation des bureaux d'études.

Depuis juillet 2025, la commune de Prissac et le Parc naturel régional de la Brenne sont engagés dans une réflexion sur le devenir des 3 musées de Prissac.

Sur la commune de Prissac, la mise à disposition d'un site de plus de 5 ha autour du musée du machinisme agricole permet de créer un pôle expérimental pour une agriculture résiliente et d'engager une approche multi-partenariale pour une valorisation optimale des ressources locales. 3 axes se profilent : développement de la filière chanvre, création d'une pépinière expérimentale locale et réflexion au sujet du bâtiment des 3 musées.

En décembre 2025, la commune de Prissac a lancé une consultation de bureaux d'études pour ce projet. Les offres sont parvenues en mairie : Madame Rey et le maire présentent 3 offres satisfaisant la demande et proposant globalement les mêmes prestations :

- Agence Bientôt : 25 740 €
- Hu.Te Architecture/CP Economie : 30 480 €
- LAB'o 52/Crescendo/Éric Verrier : 52 920 €

Mme Rey précise que la participation du Parc naturel régional de la Brenne, par l'intermédiaire de la Banque des Territoires, pourrait être au maximum de 7 500 € sur l'offre de LAB'o 52, et de 5 000 € sur les 2 autres offres. Le financement porte essentiellement sur la partie « concertation », mais rien n'est prévu pour le financement des études sur le devenir du bâtiment.

A ce stade, on n'a aucune visibilité sur le montant total du projet, aménagement du musée inclus.

Mme Rey précise que, pour bénéficier du financement de la Banque des territoires, le projet doit être déposé au plus tôt, et en tout état de cause, avant juin.

Mme Rey prend congé et laisse les élus débattre.

Les élus s'interrogent sur le risque de trop développer le pôle expérimental au détriment de l'aménagement des bâtiments. Ils sont bien conscients qu'aucun chiffrage du projet ne peut être estimé pour le moment. Le maire demande si le conseil souhaite continuer ce projet, ou s'il souhaite le stopper : 7 conseillers votent pour continuer le projet, 2 s'abstiennent.

Par ailleurs, le maire rappelle que la grosse majorité de la collection du musée du machinisme agricole appartient aux consorts Cotinat. Il est envisagé qu'une donation soit faite au bénéfice de la commune ; le maire a rendez-vous avec un expert demain pour estimer le montant de la collection. Les élus souhaiteraient s'assurer que la donation soit possible avant de se prononcer sur l'engagement financier de la commune dans le projet final. Le maire propose de réunir très prochainement le conseil municipal de Prissac dès qu'il aura vu l'expert et le notaire en charge de ce dossier.

Le choix du bureau d'études est donc reporté.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. REDEVANCE FRANCE TELECOM - 2026

Conformément à la loi de réglementation du 26 juillet 1996 complétée par le décret d'application N°2005-1676 du 27 décembre 2005 Art R20-53, France Télécom doit déclarer les installations d'infrastructures de télécommunications implantées sur le domaine public routier.

Le patrimoine ouvrant droit à redevance est de :

- 34. 248 km d'artères aériennes
- 3.837 km d'artères en sous-sol
- 1 armoire au sol d'un m²

La redevance de France Télécom est de 65.49 € X 34.248 km = 2 242.90 €

49.11 € X 3.837 km = 188.43 €

1 armoire au sol X 32.74 € = 32.74 €

La redevance 2026 de France Télécom s'élève donc à **2 464.07 €**

Le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la redevance à **2 464 €**.

4. ETUDE D'UNE DEMANDE DE DROIT DE PREEMPTION – AB 258

Le maire fait part au conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, transmise par Maître Morin-Goetgheluck, notaire à Saint Gauthier, reçue le 22 janvier 2026, concernant la vente d'un bien situé le bourg, parcelle AB 258 pour un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune pour l'achat de cette parcelle.

5. PARTICIPATION A INITIATIVE BRENNE 2026

Le maire présente la structure Initiative Brenne qui soutient les porteurs de projets dans le développement de leur entreprise en leur accordant notamment des aides financières. De nombreuses entreprises de Prissac ont bénéficié de ces aides à la création.

La CdC MOVA est adhérente ; les communes peuvent également adhérer à Initiative Brenne. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'adhésion de la commune de Prissac pour 2026, et valide la contribution de 100 € à Initiative Brenne.

6. ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT

Le broyeur d'accotement du service technique a plus de 10 ans et les pannes sont plus nombreuses. Dans la perspective du renouvellement de ce broyeur, M. Biardeau a demandé des devis à l'entreprise Moreau et à l'entreprise Dupin. La meilleure proposition est celle de l'entreprise Dupin pour un montant total TTC de 15 145,20 €, incluant la reprise de l'ancien matériel.

Les élus se demandent s'il est opportun de conserver en réserve le broyeur actuel. Après discussion, le conseil municipal choisit de commander le broyeur à l'entreprise Dupin, avec la reprise du broyeur actuel.

Ce matériel pourrait être livré fin avril, voire début mai.

8. TRAVAUX BATIMENT 15 RUE R. MEIGNEIN – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE SUR LE MARCHE

Le maire expose au conseil municipal que dans le cadre des **travaux de rénovation et agrandissement du bâtiment 15 rue Roland Meignien**, une plus-value est proposée pour le lot 7. Celui engendre un surcoût qui nécessite la signature d'un avenant au marché.

Lot 7 Couverture – Ardoise – Entreprise PASQUET

Montant marché initial	12 396.61 € HT
Montant de l'avenant N°1	1 433.90 HT
Nouveau montant du marché lot N°9	13 830.51 € HT (16 596.61 € TTC)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents autorise le maire à signer l'avenant N°1 pour le lot N°7 avec l'entreprise PASQUET.

Par ailleurs, le maire signale qu'il y aura une moins-value sur le lot 3 (gros œuvre pour la cheminée).

9. AMENAGEMENT BATIMENT STADE DE FOOTBALL

Mr Qautrepoint, en charge du projet, propose une rencontre avec les membres du FC SSRP et la commission des travaux de la commune : ce sera le vendredi 20 février, à la mairie à 18h30.

10. QUESTIONS DIVERSES

PLUi : le maire a été informé ce matin que plusieurs observations de la commune ont été prises en compte dans le futur PLUi, notamment pour quelques parcelles du bourg qui seront classées en zone U (Bel Air, vers la Rue Edouard Chartier, vers le hangar – en contrepartie d'une zone lotissement vers le cimetière).

Le PLUi, dans son ultime version, devrait être approuvé en conseil communautaire le 23 février. Il s'appliquera au lendemain son approbation.

Maison Privat : le maire a signé le compromis de vente ce jour.

Maison Plaze : un agent du service technique a nettoyé la courette. La commune doit faire réaliser un audit énergétique pour ce bâtiment.

11. TOUR DE TABLE

M. Montiège demande si le dossier concernant le terrain des ULM a évolué. Le maire doit reprendre contact avec les familles Petres, Lardeau et Rigault.

M. Montiège a assisté à l'assemblée générale de l'association de l'étang Rémy Louveau. Les membres du bureau de cette association ont pratiquement tous démissionné. Il est donc prévu une assemblée générale extraordinaire afin de voter un bureau pour cette association, faute de quoi, l'activité de la pêche à l'étang devra être suspendue.

M. Biardeau aborde 3 sujets :

- Syndicat départemental d'assainissement autonome : une réunion était prévue ce jour, mais le quorum n'a pas été atteint, les élus seront donc reconvoqués. Le Syndicat s'interroge sur l'opportunité de réaliser les réunions en visio pour tenter de résoudre les soucis liés au quorum.

Le syndicat rappelle sa mission principale : le contrôle des assainissements individuels (avec contrat de sous-traitance à la SAUR). Les habitations sont contrôlées tous les 10 ans si le dispositif d'assainissement est conforme, et tous les 4 ans s'il est non conforme. En 2026, 52 dispositifs d'assainissement seront contrôlés à Prissac.

- Le tracteur Massey de la commune était en panne ; il a été réparé. La garantie a couvert les frais : tracteur pour 4 ans (fin de cette garantie en septembre 2026) ou 2 400 heures (le tracteur est en dessous de ce seuil). « Profitant » de l'immobilisation du tracteur en atelier, M. Biardeau a fait réaliser la vidange complète (huile + filtres) pour un coût estimé entre 500 € et 600 €.

- M. Biardeau fait part de soucis de gestion de personnel communal pour lesquels il souhaite trouver une solution.

Mme Delaune signale que les trous au parking Chéreau sont plus nombreux, et surtout plus profonds.

M. Renaud a fait un état des lieux des chemins dans le secteur du Chatelier : certains nécessitent un rebouchage très conséquent.

M. Jouot fait un résumé du dernier conseil communautaire :

- la micro-crèche de Lignac a ouvert le 19 janvier ; 4 enfants fréquentent la structure. La cantine de l'école de Lignac fournit les repas de la crèche.

- le prochain conseil communautaire aura lieu le 23 février 2026 avec à l'ordre du jour, l'approbation du PLUi.

Prochaine réunion mardi 10 mars à 20h.

Levée de séance : 22h45